



CTL DU 10 OCTOBRE 2022

Le 10 octobre se réunissait le dernier CTL, qui sera ensuite remplacé par le CSA au 1^{er} janvier prochain. Cette nouvelle instance de « dialogue social » regroupera le CTL et le CHSCT ; Le dernier CHSCT étant programmé pour le 25 novembre.

La CGT déplore le fait que nous n'ayons pas à ce jour connaissance du règlement intérieur du CSA, ni du volume des droits syndicaux qui seront accordés.

La seule donnée connue est que d'après la taille de notre département, les représentants des personnels seront au nombre de 7.

Les syndicats, dont la CGT lisent leurs déclarations liminaires et dénoncent le remue-ménage, les suppressions d'emplois et le projet de réforme des retraites.

La Direction répond de manière très évasive en défendant toujours les contre réforme de Bercy.

Il était inscrit à l'ordre du jour le transfert de la gestion fiscale des communes d'Arifat et de Montredon-Labessonnié, des SIP et SIE de Castres vers les SIP et SIE d'Albi au 1^{er} janvier 2023. Cela suit la logique puisque la gestion financière et comptable de ces communes a déjà été transférée au SGC d'Albi au 1^{er} septembre 2022.

La CGT relève une nouvelle fois la conséquence du NRP et donc la fermeture de la Trésorerie de Réalmont.

De cette fermeture découle un autre point de l'ordre du jour, qui était la création d'un nouveau poste de CDL (conseiller aux décideurs locaux), au 1^{er} janvier 2023, basé sur la CC Centre Tarn. Les CDL seront donc au nombre de 9. La CGT souligne une certaine méconnaissance du rôle exact des CDL de la part des agents des SGC, et parfois des comptables.

Le dernier point présenté était le transfert des taxes d'urbanismes de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) vers la DGFIP au 1^{er} septembre 2022, et plus précisément vers la cellule foncière des SIP de Castres et Albi.

La CGT alerte sur le fait que ces services sont déjà lourdement surchargés, bien que notre direction souligne le gros travail fourni par la cellule de Castres qui a déjà résorbé une grosse part du retard des années précédentes. Cette nouvelle mission déjà transférée au 1^{er} septembre de cette année ne sera compensée en personnel que par 2 agents venant de la DDT (1 à Castres et 1 à Albi) au 1^{er} septembre 2023.

2 autres nouveaux emplois ne seront transférés qu'au 1^{er} septembre 2024.

Nous dénonçons ce nouveau transfert de mission sans les emplois nécessaires et rappelons les lourdes conséquences d'une précédente fusion de services, partis à Castres.

Mais il n'y a pas que le manque de personnel qui pose problème, car même l'outil informatique dédié, notamment le volet « evaloc » de la nouvelle application GESTLOC n'est pas encore au point.

La CGT restera vigilante sur les conséquences de ce transfert, notamment concernant l'impact sur les agents.

En questions diverses, la Direction signale que le déménagement à la Cité administrative a pris un retard de deux mois. Il n'y aura pas assez de place de parking. Le risque sera que le premier arrivé soit le premier à pouvoir se garer.

Concernant les locaux mis à disposition de l'ATSCAF, il sera impossible, du fait des alarmes et de la sécurité, que les activités aient lieu dans les nouveaux locaux. La Direction va se renseigner sur les obligations qu'elle a envers l'ATSCAF et éventuellement voir avec la mairie d'Albi pour une situation alternative.

Le CDAS avait demandé à ce que durant la fermeture de trois semaines de la cantine d'Albi, les collègues qui iront manger à l'école de Mines puissent se voir créditer de 15 minutes au niveau de la pointeuse pour compenser en partie le temps supplémentaire dû au transport. Le Directeur avait oublié cette demande et va y réfléchir.

La CGT FINANCES PUBLIQUES lors de ce dernier CTL, comme lors des futurs CSA, continuera à défendre les agents et à porter leurs revendications.